

DONNÉES URBAINES ET VILLES INTELLIGENTES

Rencontre au Comité Économique
et Social Européen de Bruxelles

Electrosteel en tant que partenaire institutionnel permanent de la Chaire MADP de Sciences Po Paris a participé à Bruxelles le 5 juin dernier à la journée d'étude sur « données urbaines et les smart cities ».



« ... faire évoluer nos produits existants et les transformer pour les rendre plus intelligents »

Interview de Cyrille HAHANG, Directeur Général Délégué d'Electrosteel Europe.

1/ D'abord, pourquoi un industriel comme Electrosteel décide de créer un partenariat avec une Chaire universitaire ?

La Chaire MADP réunit autour de sujets d'actualité, concernant les mutations de l'action publique et le droit public, universitaires et entreprises. Nous souhaitons nous associer à leurs initiatives pour la qualité et l'intérêt des échanges.

Les « villes intelligentes » constituent l'un des sujets d'actualité qui nous concernent en tant que fournisseur/partenaire des collectivités territoriales et entreprise citoyenne engagée en faveur de l'innovation.

2/ À Bruxelles certains intervenants ont mis l'accent sur la difficulté des collectivités territoriales pour accéder aux données des entreprises dans la mise en place de la « smart city ». Qu'en pensez-vous ?

Toute entreprise est attachée à son savoir-faire et à ses données qui permettent de la différencier de ses concurrents. À Bruxelles le débat a plutôt porté sur les données des délégataires de service public auxquelles les collectivités territoriales souhaitent accéder. Il s'agit donc à mon sens de trouver un moyen qui puisse permettre de concilier l'intérêt général avec le respect du secret industriel et commercial des entreprises sans lequel elles ne pourraient pas se développer et surtout innover.

3/ Le Président du Groupe de travail « smart cities » du Comité Économique et Social Européen a présenté à Bruxelles leurs récents travaux sur le sujet. En tant qu'industriel quel est le point qui a attiré le plus votre attention ?

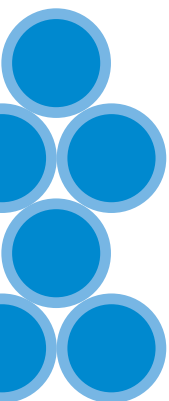
Certainement la nécessité d'adapter les procédures d'attribution des marchés publics. Il me semble que l'innovation peut parfois être découragée par le manque de flexibilité et la lourdeur des procédures. Pour associer plus étroitement les entreprises, il faut poursuivre le processus de simplification qui a été engagé et surtout identifier d'autres formes supplémentaires pour associer les entreprises, le plus en amont possible, au développement de nouveaux produits innovants.

4/ On parle de plus en plus de réseaux intelligents. Que peut faire Electrosteel ?

Pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement, secteurs dans lesquels nous sommes présents, il s'agit de contribuer à l'optimisation de la gestion des infrastructures. Pour cela, il faut travailler autour de solutions partagées voire communes impliquant une coopération et une recherche de plus en plus étroite entre tous les acteurs du secteur de l'eau et l'exploitant du réseau. C'est la raison pour laquelle nous avons créé en 2014 un partenariat stratégique avec VEOLIA aux échelles nationale et internationale.

5/ Et plus particulièrement...

Plusieurs axes sont à l'étude. La première est certainement de faire évoluer nos produits existants et les transformer pour les rendre plus « intelligents ». Puis poursuivre sur la voie de l'innovation, un nouveau joint verrouillé, l'EXPRESS RSE™, a ainsi vu le jour en 2014 et est déjà commercialisé. Il permet aux réseaux humides de performer durablement et sans risque lorsque de nouveaux réseaux secs sont installés dans le sous-sol de nos villes (fibre optique par exemple). Enfin, puisque la « smart city » et les « réseaux intelligents » s'appuient sur des capteurs qui se multiplient et communiquent entre eux, des produits nouveaux sont développés pour mesurer en permanence les débits, la détection des fuites et permettre une facturation plus juste.



Comité économique
et social européen

La Cité
DES SMART CITIES

ELECTROSTEEL
FRANCE

SciencesPo
CHAIRE MUTATIONS DE L'ACTION
PUBLIQUE ET DU DROIT PUBLIC

Berger
Levrault

DONNÉES URBAINES ET VILLES INTELLIGENTES

Rencontre au Comité Économique
et Social Européen de Bruxelles

Interview du Prof. Jean-Bernard AUBY,
Professeur de Droit Public,
Directeur de la Chaire Mutations de l'Action
publique et du Droit Public (MADP)

En 2014 Electrosteel devient mécène de Sciences Po Paris et partenaire institutionnel permanent de la Chaire « Mutations de l'Action Publique et du Droit Public (MADP) ».

La Chaire MADP que vous dirigez a lancé récemment avec l'éditeur Berger-Lavault un programme triennal de recherche sur les « smart cities ».

Dans ce cadre, le 5 juin dernier à Bruxelles la Chaire MADP en partenariat avec le Comité Économique et Social Européen a organisé une journée d'étude autour des « données urbaines et les smart cities » à laquelle ont participé plusieurs universitaires, experts, opérationnels.

1/ Professeur Auby, pourquoi avoir lancé une recherche sur les « smart cities » et qu'entendez-vous par « smart city » ?

Le mouvement « smart city » me semble recéler une profonde évolution du fonctionnement des villes, qui sont elles-mêmes en train de devenir (de redevenir dans certains pays) des niveaux stratégiques de l'action publique.

Ce mouvement affecte les infrastructures, la production des données, la gouvernance des villes, d'une façon qui les fait reposer davantage sur des schémas numériques, interconnectés et réciproques.

2/ Le développement des « smart cities » transforme et bouleverse les infrastructures urbaines. Quel est l'impact selon vous des « smart cities » sur les dites infrastructures urbaines ?

Les infrastructures des villes sont traditionnellement organisées en « silos », c'est-à-dire que leurs composantes –routières, énergétiques, de distribution d'eau et d'assainissement, etc...- fonctionnent de manière séparée, selon leurs logiques propres. Dans la « smart city », elles s'interconnectent, s'informent réciproquement et s'associent fonctionnellement : les réseaux de communication informent les réseaux de mobilité, leur addition permet d'étendre les circuits de communication, cependant que la combinaison des données qu'ils apportent permet de créer des services de mobilité.



« ... la gouvernance des villes,
repose davantage sur des schémas
numériques, interconnectés et
réciproques. »

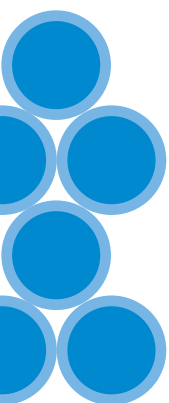
3/ Les réseaux traditionnels de la ville ont-ils vocation à devenir eux aussi « intelligents » ?

Naturellement, ils sont d'emblée appelés à participer à ces schémas fonctionnels interconnectés. Leur présence abondante dans la ville fait qu'ils sont naturellement les premiers sur lesquels on pense à placer des capteurs et des systèmes intelligents : parce qu'ils sont déjà là et qu'ils sillonnent la ville.

4/ Les données urbaines sont au cœur de la « smart city » ? Après la journée d'étude de Bruxelles, comment pensez-vous qu'il faut utiliser ce type de données ?

Il ne faut d'abord pas craindre le mouvement qui consiste, dans la « smart city », à produire une quantité chaque jour croissante de données, tout en prenant les précautions nécessaires pour que la vie privée n'en soit pas entamée.

Les données que produit la « smart city » doivent ensuite être au maximum mises à la disposition de tout le monde dans des systèmes d'« open data ». Parce que cette mise à disposition permettra à la fois de mieux informer les citoyens pour mieux les armer dans le fonctionnement de plus en plus participatif de la gouvernance urbaine, et de créer de nouveaux services, publics ou privés, qui devraient améliorer le bien-être collectif dans la ville.



Comité économique
et social européen

La Cité
DES SMART CITIES

ELECTROSTEEL
FRANCE

SciencesPo
CHAIRE MUTATIONS DE L'ACTION
PUBLIQUE ET DU DROIT PUBLIC

Berger
Levrault